

RÉUNION DU CONSEIL 2 FÉVRIER 2026

Lundi, le 2^e jour du mois de février 2026, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

M. Alain Gagnon, conseiller;
Mme Audrey Cossette, conseillère;
M. Christian Raby, conseiller;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Monique Tremblay, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;

Est absent :

M. Pierre-Luc Gagnon, conseiller;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2026
4. Approbation des comptes et salaires
5. Affaires nouvelles
 - 5.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Dépôt de la lettre de démission de M. Dany Chevalier
 - b) Dépôt de la lettre de départ à la retraite de M. Sylvain Ebacher
 - c) Vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales
 - d) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 5.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.3. TRANSPORT
 - a) TECQ 2024-2028 – Dépôt de la programmation de travaux #1
 - 5.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - a) Mandat Groupe Conseil UDA inc.
 - 5.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
 - 5.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Inscriptions sportives - Remboursement du supplément

- b) Adjudication de contrat pour la rénovation d'un local au Centre Communautaire

5.7. AUTRES

- a) Demande de financement de l'organisme Noël du cœur
- b) Demande de financement hockey mineur St-Marc/ Ste-Anne/ St-Ubalde

5.8. CORRESPONDANCES

5.9. Compte-rendu des dossiers

5.10. Autres questions relatives aux sujets de la séance

5.11. Période de questions diverses

5.12. Clôture de la séance

2026-02-145

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tenue à 19h00 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 tenue à 19h00.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-02-146

4. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés: les chèques de déboursés du mois de janvier 2026 portant les numéros 13441 à 13443 pour un montant de 2 686.00 \$, auxquels il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 4063 à 4092 pour une somme totale de 51 458.81 \$.

Les comptes à payer portant les numéros 4093 à 4127 inclusivement, et totalisant la somme de 38 132.73 \$. Les salaires du mois de janvier s'élèvent à 23 003.92 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1.a) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. DANY CHEVALIER

Monsieur Chevalier a déposé sa lettre de démission le 13 janvier dernier avec effet immédiat.

5.1.b) DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉPART À LA RETRAITE DE M. SYLVAIN EBACHER

Monsieur Ébacher a déposé une lettre de départ à la retraite le 26 janvier dernier. Sa dernière journée au travail sera le 29 mai 2026.

2026-02-147

5.1.c) VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC des Chenaux, un extrait de l'état des taxes préparé par la Directrice générale et greffière-trésorière comprenant la liste des immeubles pour lesquels des personnes sont endettées pour les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait parvenir par courrier recommandé un avis final à tous les propriétaires ayant un solde de cinquante dollars (50 \$) au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la gestion de ce type de dossier, la Municipalité a ajouté audit avis final, une facture de cent dollars (100 \$) pour frais d'administration, pour chaque propriétaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière, dépose l'annexe qui concerne la vente d'immeubles pour défaut de paiements des taxes municipales suite à la séance régulière du 12 janvier dernier.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC des Chenaux.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-02-148

5.1.d) RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

CONSIDÉRANT que le renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) arrive à échéance;

CONSIDÉRANT que le coût de l'adhésion pour l'année financière 2026 est de 512 \$ (taxes en sus), auquel il faut ajouter le montant d'assurance de 629.55 \$ (taxes en sus).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année financière 2026 au coût de 1141.55 \$ (taxes en sus).

D'autoriser la Directrice générale à signer tous les documents requis.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.3 TRANSPORT

2026-02-149

5.3.a) TECQ 2024-2028 – DÉPÔT DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1

ATTENDU QUE :

- La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, es dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2026-02-150

5.4.a) MANDAT GROUPE CONSEIL UDA INC.

CONSIDÉRANT l'augmentation de la fréquence des alertes de bas niveau d'eau au puits no 2 depuis l'automne 2025;

CONSIDÉRANT que cette problématique pourrait être expliquée par une défectuosité de la sonde de bas niveau, ou d'une perte de capacité du puits causée par le colmatage de sa crépine;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monique Tremblay et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter l'offre de service au coût de 18 062,00\$ (avant taxes) de la firme Groupe conseil UDA inc. pour la fourniture des services professionnels en hydrogéologie pour la réalisation du bilan de santé du Puits no 2 de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain;

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

5.6 LOISIR ET CULTURE

2026-02-151

5.6.a) INSCRIPTIONS SPORTIVES - REMBOURSEMENT DU SUPPLÉMENT

CONSIDÉRANT que certaines municipalités ou villes ajoutent un supplément monétaire pour l'inscription des jeunes ne résidant pas sur leur territoire pour participer à des sports;

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager les jeunes à être actifs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE rembourser un maximum de 50 \$ par enfant âgé de 17 ans et moins, pourvu qu'une facture indiquant clairement le supplément chargé à l'inscription de l'enfant pour pratiquer un sport sur un territoire autre que celui de la municipalité de St-Prosper-de-Champlain soit indiquée;

QUE pour obtenir ce remboursement, une copie de la facture doit être soumise à la Municipalité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2026.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2026-02-152

5.6.b) ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA RÉNOVATION D'UN LOCAL AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que le plafond du local du camp de jour est tombé au cours de l'été dernier;

CONSIDÉRANT que le revêtement actuel ne peut être réparé ou refait;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer un contrat à l'entreprise Luc Gagnon construction inc. de Saint-Prosper-de-Champlain pour des travaux de réfection au centre communautaire consistant au remplacement du plafond du camp de jour au centre communautaire pour un montant total de 7000 \$ (taxes en sus), incluant les matériaux et la main-d'œuvre;

QUE le coût des travaux sera payé à même le fonds général.
Vote demandé par France Bédard Adoptée

5.7 AUTRES

2026-02-153

5.7.a) DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ORGANISME NOËL DU CŒUR

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le Noël du cœur d'une somme de 250 \$ et que leur demande est basée sur l'aide aux gens de notre communauté durant le temps des fêtes pour offrir un repas des fêtes en famille et répondre aux besoins essentiels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Audrey Cossette et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer un montant de 250 \$ à l'organisme Noël du cœur de Saint-Prosper-de-Champlain.

QUE la subvention sera payée à même le fonds général.
Vote demandé par France Bédard Adoptée

2026-02-154

5.7.b) DEMANDE DE FINANCEMENT HOCKEY MINEUR ST-MARC/ STE-ANNE/ ST-UBALDE

CONSIDÉRANT la demande de commandite pour le hockey Mineur St-Marc/ Ste-Anne/ St-Ubalde;

CONSIDÉRANT la participation de deux jeunes résidant à St-Prosper-de-Champlain;

CONSIDÉRANT que la pratique de ce sport permet le développement de plusieurs habiletés telles que l'esprit d'équipe, la persévérance, la confiance en soi et bien plus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain Gagnon et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer un montant de 50 \$ à l'organisme hockey Mineur St-Marc/ Ste-Anne/ St-Ubalde.

QUE la subvention sera payée à même le fonds général.
Vote demandé par France Bédard Adoptée

5.8 CORRESPONDANCES

5.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

5.10 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

5.11 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2026-02-155

5.12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Raby et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h11

Vote demandé par France Bédard Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière